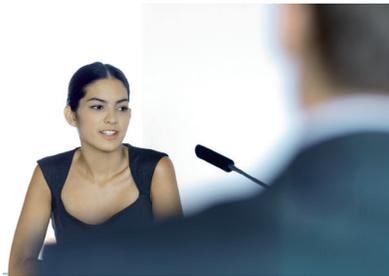


Diplôme de Comptabilité et de Gestion

DCCG

Décret N° 2006-1706 du 22 décembre 2006 - Arrêté du 8 mars 2010



Validation des Acquis de l'Expérience

VAE

Référentiel de compétences

UE 2 Droit des sociétés

Mai - Juin 2010

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

UE 2 Droit des sociétés (150 heures)
BO n° 11 du 18 mars 2010, arrêté du 8 mars 2010, annexe p. 7

Programme DCG	Description des compétences (objectifs à atteindre)								Observations (à compléter par l'examinateur)	
	C1 Compétence niveau 1 Connaître, comprendre, se documenter		C2 Compétence niveau 2 : Utiliser, exploiter, réaliser, c'est-à-dire être capable de :			C3 Compétence niveau 3 : Adapter, concevoir, maîtriser, c'est-à-dire être capable de :				
		Renvoi en annexe		Fréquence	Renvoi en annexe		Fréquence	Renvoi en annexe		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1. L'entreprise en société (40 heures)										
1.1. Notions générales	Connaître les sources du droit. Savoir se documenter en matière de réglementation et de jurisprudence. Connaître les principes généraux du droit des contrats et des sociétés.									
1.2. La société personne juridique	Connaître les concepts généraux de la personnalité des sociétés.									
1.3. La société sans personnalité juridique propre	Connaître les principes régissant la responsabilité des associés et le patrimoine social des sociétés sans personnalité juridique.		Repérer des situations de sociétés sans personnalité juridique.							

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<p>2. Les principaux types de sociétés (60 heures)</p>	<p>Connaître les principales caractéristiques des sociétés suivantes : SARL, SA, SNC et sociétés civiles.</p>		<p>Rédiger les statuts d'une société en s'aidant d'une documentation ou d'un logiciel usuel.</p> <p>Analyser les statuts d'une société.</p> <p>Participer à la préparation de l'assemblée générale relative aux comptes annuels.</p> <p>Contrôler les conventions réglementées.</p>			<p>Repérer des situations en contradiction avec les principes généraux de séparation des pouvoirs entre les organes sociaux, ou l'intérêt social, et susceptibles le cas échéant de prolongements de nature pénale.</p> <p>Participer à la mise en œuvre de la procédure d'alerte, ou de la procédure de révélation des faits délictueux.</p>			
<p>3. L'association (10 heures)</p>	<p>Connaître les principes généraux régissant les associations.</p>		<p>Rédiger les statuts d'une association en s'aidant d'une documentation ou d'un logiciel usuel.</p> <p>Analyser les statuts d'une association.</p> <p>Participer à la préparation de l'assemblée générale relative aux comptes annuels.</p> <p>Identifier les éléments conduisant à la désignation d'un commissaire aux comptes.</p>						

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4. Autres types de groupements (15 heures)	Connaître les caractéristiques essentielles des groupements figurant au programme.		Rédiger les statuts d'une société ou d'un groupement en s'aidant d'une documentation ou d'un logiciel usuel. Analyser les statuts d'une société ou d'un groupement. Participer à la préparation de l'assemblée générale relative aux comptes annuels.						
5. Droit pénal des groupements d'affaires (25 heures)									
5.1. Infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupements d'affaires	Connaître les principales infractions relevant du droit pénal des sociétés. Distinguer les infractions instantanées et continues. Identifier les délais de prescriptions. Citer les personnes à même de déclencher l'action en justice.		Repérer les faits susceptibles de relever du droit pénal lors de l'analyse d'un projet de société ou de l'activité d'une société.						
5.2. Infractions générales du droit pénal des affaires	Connaître les principales caractéristiques des infractions citées dans le programme.		Repérer les faits susceptibles de constituer les infractions citées dans le programme.						

Identification du candidat (prénom, nom) :

Commentaires du candidat

Identification du candidat (prénom, nom) :

Avis motivé des examinateurs